Extrait du Dictionnaire de Parlementaires français, de Robert et Cougny.

26 avril 1855, il succéda, le 7 mai suivant, à M. Drouyn de Lhuys, comme ministre des Affaires étrangères, et, en cette qualité, présida le congrès de Paris après la guerre de Crimée et signa le traité du 30 mars 1856. Remplacé par M. Thouvenel le 3 janvier 1860, il fut nommé membre du conseil privé, puis, le 23 novembre suivant, ministre d'Etat avec la direction des Beaux-Arts ; il présenta un projet de loi sur la propriété artistique et littéraire, donna sa démission de ministre le 22 juin 1863, et sa démission de sénateur en 1865, pour se faire élire député au Corps législatif, le 29 août 1865, dans la 2e circonscription des Landes, en remplacement de M. Corta, démissionnaire en sa faveur ; il fut élu par 28,204 voix (28,295 votants, 39,468 inscrits). L'empereur le destinait à remplacer à la présidence de la Chambre M. de Morny décédé, et il le nomma même à ces hautes fonctions, avant que son élection eût été validée. Le nouveau président parut incliner vers le régime parlementaire, et montra vis-à-vis de l'opposition une impartialité qui déplut à M. Rouher. Sur son refus de rappeler à l'ordre M. Thiers, la majorité souleva un tumulte, et M. Walewski donna sa démission de député (avril 1867). Il rentra au Sénat, présenta M. Emile Ollivier à l'empereur ; mais cette entrevue n'ayant pas amené le résultat espéré, il parut renoncer à la politique active, et alla faire un voyage en Allemagne. Il mourut à Strasbourg, en revenant en France. L'Etat accorda à sa veuve, fille du prince Poniatowski, une pension de 20,000 francs. M. Walewski avait reconnu un fils qu'il avait eu de Mlle Rachel. Grand-croix de la Légion d'honneur (3 mars 1856), membre libre de l'Académie des beaux-arts depuis 1857.

WALFERDIN (François-Hippolyte), représentant du peuple en 1848, né à Langres (Haute-Marne) le 8 juin 1795, mort à Paris le 25 janvier 1880, entra fort jeune dans l'administration des douanes, et passa dans le service du trésor, section du contrôle des poids et mesures. Ami d'Arago, il étudia avec ce savant différentes questions de physique, prit part au forage du puits du Grenelle, inventa le thermomètre à maxima et à déversement, et chercha à établir la loi de variation croissante de la température à l'intérieur de la terre, loi que les récentes découvertes ont radicalement modifiée. Il imagina aussi l'hypsothermomètre, l'hydrolocomètre ou sonde marine et divers autres instruments ingénieux. Ses travaux lui méritèrent la croix de la Légion d'honneur en 1844 ; il était alors chef de bureau dans l'administration des douanes. Très libéral, il devint, en 1848, commissaire du gouvernement provisoire dans la Haute-Marne, mais ses fonctions administratives le firent renoncer à cet emploi. Elu, le 23 avril 1848, représentant de la Haute-Marne à l'Assemblée constituante, le 4e sur 7, par 31,715 voix (67,200 votants, 78,579 inscrits), il donna sa démission de chef de bureau, siégea à gauche, parmi les modérés, fit partie du comité du commerce et de l'industrie, et signa (26 mai 1848) la demande en vertu de laquelle les noms des représentants furent désormais insérés au *Moniteur* avec leurs votes : cette demande eut lieu à l'occasion de la proposition Dornès sur le bannissement de la famille d'Orléans, adoptée par 631 voix contre 63. Il vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* les poursuites contre Louis Blanc, *contre* les poursuites contre Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'expédition de Rome. Adversaire de la politique de l'Elysée, il ne se représenta pas à la Législative, et fut porté par l'opposition, le 22 juin 1857, comme candidat au Corps législatif dans la première circonscription de la Haute-Marne, où il échoua avec 240 voix contre 24,035 à l'élu, M. de Lespérut, candidat du gouvernement. Il rentra alors dans la vie privée. A sa mort, il a laissé une belle collection de Fragonard et deux bustes de Houdon (Diderot et Mirabeau) qui furent donnés au musée du Louvre. Il a publié en 1828 une édition des *Œuvres de Diderot*. Chevalier de la Légion d'honneur (1844).

WALLART (Louis-Joseph), député en 1791, né à Auxi-le-Château (Pas-de-Calais) en 1745, mort à une date inconnue, négociant, fut nommé en juillet 1790 administrateur du département. Ami intime de Carnot, il fut élu, le 30 août 1791, le 3e sur 11, par 447 voix (642 votants), député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative. Il siégea obscurément dans la majorité, et devint ensuite (germinal an V) juge dans le Pas-de-Calais.

WALLON (Henri-Alexandre), représentant en 1849 et en 1871, membre du Sénat, né à Valenciennes (Nord) le 23 décembre 1812, entra à l'Ecole normale en 1831, et, reçu agrégé d'histoire en 1834, suivit la carrière de l'enseignement. Professeur à Louis-le-Grand (1834) et au collège Rollin, il fut nommé en 1840 maître de conférences à l'Ecole normale, et suppléa en 1846 Guizot à la Sorbonne. Après la révolution de février, M. Schœlcher le fit désigner comme secrétaire de la commission pour l'abolition de l'esclavage : M. Wallon avait publié, l'année d'avant, une *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*. Cette situation lui valut d'être élu par la Guadeloupe, avec 11,582 voix (33,734 votants), deuxième représentant suppléant à la Constituante. Il ne fut point appelé à siéger dans cette assemblée, et fut élu (13 mai 1849) représentant du Nord à l'Assemblée législative, le 9e sur 24, par 92,290 voix (183,521 votants, 290,196 inscrits). Il fit partie de la majorité conservatrice, et opina *pour* l'expédition de Rome ; mais il se sépara de ses amis à l'occasion de la loi du 31 mai 1850, restrictive du suffrage universel, et donna sa démission de représentant : il fut remplacé, le 3 novembre 1850, par le général de la Hitte. Nommé, la même année, professeur d'histoire moderne à la Sorbonne, et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il resta, pendant la durée de l'Empire, à l'écart des affaires publiques. Aux élections du 8 février 1871, le Nord l'envoya, le 26e sur 28, à l'Assemblée nationale, par 181,217 voix (262,927 votants, 326,440 inscrits). Il prit place au centre droit, vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* le retour du parlement à Paris, *pour* le maintien de l'état de siège, et, catholique fervent, fut de ceux qui blâmèrent l'attitude du gouvernement dans la question du pouvoir temporel. Il avait, lors de la convention assurant la libération anticipée du territoire, déposé un ordre du jour qui déclarait que « Thiers avait bien mérité de la patrie » : il vota cependant, le 24 mai 1873, *pour* la démission du chef du pouvoir

exécutif. Après avoir soutenu le ministère de Broglie, il se rapprocha du centre gauche, et fonda avec quelques dissidents du centre droit le groupe qui porta son nom. Ce fut l'époque la plus importante de sa vie politique. M. Wallon présenta, lors de la discussion de la loi relative à l'organisation des pouvoirs publics, un amendement conçu en ces termes : « Le président de la République est élu à la pluralité des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible. » Il le soutint à la tribune, s'attacha à montrer la nécessité de rétablir un gouvernement déterminé et adjura l'Assemblée d'organiser en fait la République. Cet amendement célèbre fut voté, le 30 janvier 1875, à une seule voix de majorité. Ce fut le point de départ de l'adoption des lois constitutionnelles. M. Wallon se mêla aux débats qu'elles soulevèrent. Le 10 mars, il accepta le portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes, créa une faculté de médecine à Lille, une faculté de droit à Lyon, et eut à prendre la parole dans la grave question de la liberté de l'enseignement supérieur : les républicains lui reprochèrent d'avoir sacrifié les droits de l'Etat et d'avoir défendu l'institution du jury mixte, favorable aux universités catholiques libres : la loi fut promulguée le 26 juillet 1875. Lors des élections des sénateurs inamovibles, M. Wallon fut porté sur la liste des droites : il ne passa qu'au 9e tour de scrutin, le 18 décembre 1875, le 72e sur 75, avec 372 voix (632 votants). Il quitta le ministère, le 10 mars 1876, avec M. Buffet, fit partie, au Sénat, du groupe dit constitutionnel, s'abstint lors du vote sur la dissolution de la Chambre (juin 1877), et parut fréquemment à la tribune, pour défendre les intérêts des catholiques, quand vinrent en discussion les projets de loi Ferry sur l'enseignement supérieur. Il s'opposa à la laïcisation des écoles congréganistes de Paris, se plaignit (janvier 1880) de l'exclusion systématique des évêques du conseil supérieur de l'Instruction publique, proposa (juin 1881), à la loi sur la gratuité de l'enseignement primaire, un amendement autorisant les ministres des cultes non munis du brevet de capacité à ouvrir des écoles dans les communes où il n'existe pas d'écoles confessionnelles (rejeté), n'eut pas plus de succès (juillet 1883) pour son amendement au projet de réforme de la magistrature demandant de procéder dans chaque cour par l'élimination des magistrats les plus âgés, parla (juillet 1884), au Congrès, contre la revision des lois constitutionnelles, se prononça *contre* le divorce, *contre* les crédits du Tonkin, vota, en dernier lieu, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), et s'abstint sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et sur la procédure de la haute-cour contre le général Boulanger. Doyen de la faculté des lettres du 17 mars 1876, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres depuis 1873, M. Wallon est commandeur de la Légion d'honneur depuis le 24 décembre 1886. En 1878, il reçut une médaille d'or pour un sauvetage aux bains de mer des Petites-Dalles (Seine-Inférieure). On a de lui : *Géographie politique des temps modernes* (1839) ; *De l'esclavage dans les colonies* (1847) ; la *Sainte Bible résumée dans son histoire et dans ses enseignements.— De la croyance due à l'Evangile* (1858) ; *Du monothéisme chez les races sémitiques* (1859) ; *Jeanne d'Arc* (1860), qui obtint à la fois le grand prix Gobert et un bref pontifical ; *Epîtres et Evangiles* (1863) ; les *Saints Evangiles*, traduction tirée de Bossuet ; la *Vie de Jésus et son nouvel historien*, réponse à M. Renan ; *Richard II* (1864) ; la *Terreur* (1873). *Saint Louis et son temps* (1875) ; *Histoire du tribunal révolutionnaire* (1877) ; *Les Représentants en mission* (1890), etc.

WALSH DE SERRANT (Théobald-Gauthier-Philippe-Joseph-Pierre, comte), né à Londres (Angleterre) le 28 février 1796, mort à Paris le 18 août 1836, fils du comte Antoine-Joseph-Philippe Walsh de Serrant et de dame Charlotte-Elisabeth-Marie-Louise de Rigaud de Vaudreuil, était propriétaire et conseiller général de Maine-et-Loire où il habitait le château de Serrant qu'il avait fait restaurer à grands frais, lorsqu'il fut élevé à la dignité de pair de France, le 11 septembre 1835. Il mourut moins d'un an après.

WANDELAINCOURT (Hubert-Antoine), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Rupt-en-Woivre (Meuse) le 28 avril 1731, mort à Belleville (Meuse) le 30 décembre 1819, entra dans les ordres, et devint préfet du collège royal de Verdun, puis précepteur des fils du duc de Clermont-Tonnerre. Ce dernier lui fit obtenir ensuite une place de sous-directeur à l'Ecole militaire ; mais Wandelaincourt quitta bientôt cette situation et fut promu curé de Plaurupt, diocèse de Châlons-sur-Marne. Partisan de la Révolution dans laquelle il ne voyait « qu'un moyen de faire refleurir la belle latinité », il prêta le serment ecclésiastique, fut élu, le 28 mars 1791, évêque constitutionnel de la Haute-Marne, et, le 4 septembre 1792, premier député suppléant de ce département à la Convention, par 151 voix sur 405 votants. Appelé à siéger dès le début, en remplacement de M. Dreven non acceptant, il siégea parmi les modérés, et répondit au 3e appel nominal, dans le procès du roi : « Je demande que le ci-devant roi soit banni après la guerre. » Il s'abstint sur l'appel et se prononça pour le sursis. Il abjura, comme beaucoup d'autres, ses fonctions de prêtre, mais refusa d'assister à la fête de la Raison à Notre-Dame le 10 novembre 1793. Élu, le 23 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents par le département de la Haute-Marne, avec 153 voix sur 216 votants, et par le département de l'Aveyron avec 170 voix sur 269 inscrits, il opta pour la Haute-Marne, ne prit part à aucun débat important, et sortit du Conseil en l'an VI. Nommé ensuite garde-magasin du Timbre, puis employé à la Bibliothèque nationale, il remit sa démission d'évêque au Concordat, accepta les fonctions de curé de Montbar, et finit par se retirer dans la maison de campagne qu'il possédait à Belleville près de Verdun. On a de lui : *Cours de philosophie, d'histoire naturelle et de morale ; Histoire des Arts ; Cours d'éducation à l'usage des demoiselles et des jeunes gens qui ne veulent pas apprendre le latin*, etc.

WANGEN DE GÉROLDSECK (Louis-Gonzague-François-Dominique-Léopold, baron), député de 1824 à 1831, né à Haguenau (Bas-Rhin) le 22 janvier 1760, mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 16 octobre 1836, propriétaire à Strasbourg et conseiller général, fut successivement élu député du 1er arrondissement électoral du Bas-Rhin (Saverne), le 25 février 1824, par 201 voix (210 votants, 219 inscrits) ; le 17 novembre 1827, par 106 voix (146 votants, 165 inscrits), contre 40 à M. Florent Saglio ; le 23 juin 1830, par 86 voix (126 votants, 128 inscrits), contre 39 au